

NOIRET Albert Louis Joseph, Employé

Fils de **NOIRET** Louis Alexandre Joseph (°1855), Commis des douanes, filiation certaine, et de **CRESPEL** Marie Catherine Virginie (°1865), Ménagère, filiation certaine.

Premier enfant de Louis et Marie.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 37 ans et 27 ans.

Né le (ce) 13/05/1892 à Baisieux (59), La gare¹.

Décédé le 23/08/1914 à Onhay (91103)² à l'âge de 22 ans.

¹ Source : , Archives départementales Nord.

² Note : Disparu le 23 Aout 1914 à Onhay - Avis Ministériel du 24 octobre 1914 (présumé blessé)

Sources : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes ; , Fiche militaire.

N^o 28
 Naissance
 Noiret
 Albert-Louis-
 Joseph
 Légitime - Masculin
 13 mai 1892

Maitre
 L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le treize mai, à quatre heures du soir, en l'airie, et par-devant nous, Aime-Flérent Carrez, maire, officier de l'état civil de la commune de Baisieux, canton de Launoy, arrondissement de Lille, département du Nord, a comparu Louis-Alexandre-Joseph Noiret, commis des douanes, âgé de trente-sept ans, domicilié à Baisieux, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, qu'il a déclaré être né de lui, comparant, ou sa demeure, sitée en cette commune, au lieu dit: La Gare, ce jour, treize mai mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure et demie du matin, et de Marie-Catherine Virginie Crespel, ménagère, âgée de vingt-sept ans, son épouse, domiciliée à Baisieux et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Albert-Louis-Joseph. Lesdites présentations et déclarations, faites en présence de Louis Pélay, brigadier des douanes, âgé de trente-neuf ans, et de Charles Delcour, charcutier, âgé de vingt-sept ans, tous

Nom : <u>Loizek</u> Prénoms : <u>Alain Louis Joseph</u> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : <u>1155</u> Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL. Né le <u>13 mai 1892</u> , à <u>Baisieux</u> , canton d <u>Samoy</u> , département d <u>Nord</u> , résident à <u>Neuville en Fermain</u> , canton d <u>Tourcoing Nord-Est</u> , département d <u>Nord</u> , profession d <u>employé</u> Fils d <u>Louis Alexandre Joseph</u> et de <u>Marie Catherine Augustine Joseph</u> à <u>Neuville en Fermain</u> , canton d <u>Tourcoing N.E.</u> , département d <u>Nord</u> Marié à		SIGNALEMENT. Cheveux <u>chât. bruni</u> Visage <u>ovale</u> Yeux <u>marbrés</u> Renseignements <u>incolors</u> Front. Inclinaison <u>droite</u> Hauteur <u>rectiligne</u> Largeur <u>droite</u> Dos <u>rectiligne</u> Nez... Base <u>rectiligne</u> Taille : 1 m. <u>77</u> centim. Hauteur <u>rectiligne</u> Taille rectifiée : 1 m. <u>77</u> cent. Saillie <u>rectiligne</u> Marques Largeur <u>rectiligne</u> particulières : Degré d'instruction :	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. Inscrit sous le n° <u>27</u> de la liste du canton d <u>Tourcoing-Nord-Est</u> Classé dans la <u>2</u> partie de la liste en 1912. Classé dans la <u>1</u> partie de la liste en 1913.		CORPS D'AFFECTATION. NUMÉROS Armée active. <u>113^e d'infanterie</u> Disponibilité et réserve de l'armée active. Armée territoriale et sa réserve.	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. Engagé volontaire pour trois ans à <u>Blous</u> le <u>20 mars 1912</u> dans les termes de la loi du 21 Mars 1905. Art. 51. 1 ^{er} alinéa. Arrivé au corps le <u>21 mars 1912</u> . Immatriculé sous le n° <u>3295</u> Soldat de 3 ^e classe le 21 mars 1912. Exposé le 21 septembre 1912 sergent le 1 ^{er} avril 1913. Remploi pour au au le 1 ^{er} mars 1914 au titre du 8 ^e Régiment d'infanterie à compter du 1 ^{er} mars 1914. Partit sur son nouveau emploi le 8 mars 1914 rayé des contrôles le 21 mars 1914. Remploi à compter du 3 mars 1914. Arrivé au corps le 8 mars 1914. Disparu le 23 août 1914 à <u>Onhaye</u> (Belgique) n° <u>3949</u> du 4 octobre 1914. Décédé le 23 août 1914 à <u>Onhaye</u> (Belgique) Mort pour la Patrie acte d'honneur à <u>Neuville</u> en <u>Fermain</u> le 26 avril 1922 avis donné de <u>Neuville en Fermain</u> du 10 mai 1924.		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE. Dates. Communes. Subdivisions de région. D'origine. D'origine. D'origine.	
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		CAMPAGNES. BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC. Contre l'Allemagne du 21 août 1914 au 23 août 1914.	
PÉRIODES D'ÉVALUATION. Réserve... 1 ^{re} dans l... du... au... 2 ^e dans l... du... au... Supplémentaires dans l... du... au... Armée territoriale. 1 ^{re} dans l... du... au... Supplémentaires dans l... du... au... Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du... au... Du... au...		ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. 20 mars 1915 1 ^{re} 8 ^{ème} 1924 1 ^{re} 8 ^{ème} 1931 20 mars 1934 Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, amis, etc.).	

Etole nominatif des Officiers. Tous Officiers caporaux et Soldats, tués, blessés, faits prisonniers ou disparus au combat de Dinant le 23 Août 1914.

Noms		Grades	Tués	Blessés	Prisonniers	Disparus	Therminés ou perdus	Observations
Callens	René	Sergent	1					
Harussel	Auguste	"	1					
Demailly	Eugène	Adjudant		1				
Baudouin	Henri	Chef. Major		1				
Noiret	Albert	Sergent		1				
Deppriet	Augustin	"		1				

© Ministère de la défense - Mémoire des hommes

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

22 août 1914

Concomitants : Alley (Belgique) pour toute la 101^e Brigade.
G. C. de la 51^e Division à Malogne-la-Petite.
La sûreté est assurée par la 102^e Brigade qui tient toutes les routes
et tous les chemins dans la direction de Givry.
La 51^e Division se porte vers Merville.
Point initial : Entée ouest de Tierred à 5^h 10 pour la 333^e.
Ordre de marche : 102^e Brigade, 101^e Brigade, 333^e, 6^e B^{ts}, 5^e B^{ts}.
Finire : Terres, Malogne-la-Petite, Nommes.
Concomitants : Rosée (Belgique) pour la 333^e avec le T.C. de la Division.
G.C. 51^e D^{iv} et 101^e B^{ts} : Merville, 333^e Antier, 245^e Flaron.
La 102^e B^{ts} dans la région Givry : Enghay tient les passages de la
Meuse.

23 août 1914

La 51^e Division a pour mission d'interdire le passage des ponts
de Givry, Flaron, Dinant et en dehors de ces points dans le secteur
Givry-Dinant (Dinant inclus).
La 101^e Brigade se porte dans la région d'Enghay-Somère, en
rassemblement arbielle, prête à appuyer la 102^e.
Le 333^e rompt de Rosée (bifurcation de la grand route de Dinant et de
la route de Flaron) à 4^h, se rassemble à l'ouest de Givry, au sud de
la route. (Le T.C. à Rosée). Il fait partie du rassemblement arbielle
de la 101^e Brigade.
Le Rgt a à sa gauche au N. de la grand route le 245^e Rgt.
Me B^{ts} est orienté sur Enghay, ayant à sa droite une autre B^{ts}
orienté sur Flaron. Intervalle entre les Bataillons environ 500^m.
Les Bataillons en parcs de 60^m dans les deux sens, à larges in-
tervalles entre les sections. Chaque B^{ts} dispose d'une section de Mitr.
et de ses voitures de munitions. Des fractions d'infanterie tirées de
chaque Bataillon et les éclaireurs du terrain tiennent la crête à
l'est au sud-est.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Le 2^e B^{ts} de la 101^e Brigade ordonne : "Faire porter un B^{ts} des 333^e
à Flaron pour renforcer la défense du pont et repulser deux C^{ts} ennemis
qui auraient passé la Meuse à Flaron".
Le 1^{er} Colonel désigne le 1^{er} B^{ts} de droite, le 6^e, 6^e de Bussy, pour
remplir cette mission. Ce B^{ts} part très rapidement sous le com-
mandement direct de son Chef et pour se porter à Flaron, que
défend, en arrière, le 208^e Rgt, mitrailleur vers
cette localité. Le 6^e de Bussy avait en outre pour mission
de donner au détachement du Génie à Flaron, l'ordre de faire
saute le pont. Cette mission était en cours d'exécution et le
6^e de Bussy avait fait connaître qu'il s'était assuré de rien de la
rupture du pont, lorsque l'ordre suivant est parvenu :
"9^h 35. Givry. La ferme de Enne a été occupée par l'ennemi."
Le Général 6^e la 51^e Division la fait attaquer par des fractions dont
il dispose sur le pont en vue d'engager l'ennemi. Ces fractions occupent
par de petites fractions d'une escouade et d'une demi-section
au plus la crête qui s'étend au sud de la grand route de Dinant
et descend vers Flaron. Le 245^e occupant à notre gauche le
pont est de Givry, hors de Flaron, est chargé de tenir la
grand route de Dinant.

L'ordre est aussitôt transmis au 6^e de Bussy qui l'exécute en
se portant par un terrain très escarpé vers l'objectif indiqué. La
ferme de Enne est contre-battue par l'Artillerie Allemande et une
section de Mitrailleurs. Le 6^e de Bussy la fait reconnaître deux
des conditions extrêmement difficiles et se rend compte qu'il ne peut
débarquer à ce moment. Sur ces entrefaites il est gravement blessé
au bras droit et au ventre (projection de l'obusier) et passe le
commandement au plus ancien capitaine, M. Rodol.
Le Bataillon se forme à la gauche du 208^e.

Journal de marche. — Intercol.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Le 10th Le Bourcier de son côté garnit la crête en avant de son rassemblement par des fractions placées plus au Sud après le départ du 6^e B^{ts}.

Tandis que cette attaque du 6^e B^{ts} échoue, le 5^e B^{ts} est arrosé par les shrapnells des obusiers allemands. Le terrain est admirablement repéré. L'Artillerie allemande tire sur ce terrain depuis le 15 août. Les coups courts du tir de réglage effectués sur le 10th du 233^e au Nord de la route atteignent le 5^e B^{ts} et lui donnent le baptême du feu. Grâce à l'attitude calme et décidée du 10th Le Bourcier, et surtout, qui fait une victime, le Lieutenant Calloud, et quatre blessés dans les rangs du 5^e Bataillon, n'influe nullement sur le moral de la troupe. 2 victimes et munitions seules ont vu le jour. Un charnier a abandonné son poste de surveillance. Il reçoit l'ordre de le récupérer sous peine d'exécution et le fait immédiatement.

A 12^h 40 l'ordre suivant paraît : " Le 10th du 233^e Le Bourcier se portera sur Anthée, face à l'Est et au Sud et organisera ce point définitivement (tranchées, défilés, etc.), l'intention du Général de Division étant, s'il est obligé de se replier, d'avoir sur ce point solide pour appuyer une contre-attaque. Le 10th relâchera sur Marville, Bois des Bonnes (au S. de Marville)." —

Le 10th Le Bourcier, malgré le sentiment d'embarras que lui inspire cet ordre, quitte son poste de commandement, se met au tête de son B^{ts} et le porte au pas, sous la mitraille, en ordre parfait, sur Anthée.

De son côté le 10th Colonel 10th le Régiment se préoccupe de replier au Sud d'Anthée le Bataillon de Bussy pour couvrir le 10th Le Bourcier vers le bois des Bonnes. Il est interrompu dans cette mesure par un nouvel ordre verbal du Général.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

de Division : " arrête le 10th Le Bourcier pour couvrir le mouvement de repli de certains éléments avancés qui se replient. Le 10th Colonel arrête ainsi une Batterie d'Artillerie et son Capitaine qui se retirent sans ordre reçu et sans destination. Il leur donne l'ordre de mettre sa batterie à l'Est d'Anthée, face à l'ennemi. A ce moment le 10th Colonel peut se préoccuper à nouveau du 10th de Bussy. Il se porte à sa rencontre dans la ravine de Chauxvau et le trouve, retirant en très bon ordre le long de la berge de l'Est. Il le repousse et le fait occuper les tranchées existantes à l'Est et au Sud d'Anthée. Le commandant éprouve par son engagement vers la fin de l'après-midi il constate que le 10th est prêt à remonter. C'est ce qui a lieu immédiatement après.

A la fin de la journée le Général Mangin organise avec le 45^e Rgt (1 B^{ts}) et le 142^e (1 B^{ts}) une attaque sur les points avancés dans la journée, c'est-à-dire Enhayes.

Le Général de Division prescrit au 10th Le Bourcier de suivre l'attaque et le 10th Colonel lui donne comme direction la cloche de ce village. Il se rend ensuite au devant du 6^e B^{ts}, sorte sur son ordre de ses tranchées d'Anthée et lui donne comme objectif la droite du 10th Le Bourcier. Les 2 B^{ts} en ordre parfait, se trouvent placés comme il était prévu dans l'attaque. Le Général de Division est informé de ces dispositions.

Pendant le 6^e B^{ts} le 10th Colonel met pied à terre à hauteur d'Enhayes sur le 1^{er} chemin d'Esthère et rallie l'attaque sur la droite. A chaque pas il rencontre des fractions de son Régiment dont il se fait reconnaître. Les fractions se rallient d'elles-mêmes à lui à la voix. Enhayes est débordé aux accents de la Marseillaise et la poursuite se continue en débordant toujours, sur l'indication du 10th Colonel.

Journal de marche. — Intercol.

HISTORIQUE DES FAITS.

Les pertes sont connues d'autre part: 4 Officiers: le Cdt de Husy, les Capitaines Besmant et Bumoulin, le Lieutenant de Réserve Bouchault, et 100 hommes. —

[illegible]

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom NOIRET

Prénoms Albert Louis Joseph

Grade Sergent

Corps 2¹⁰ Régiment d'Infanterie

N° 651 au Corps. -- Cl. 1912

Matricule. 429 au Recrutement Lille

Mort pour la France le 29 Août 1914

à Orchaise (Belgique)

Genre de mort tué à l'ennemi

Né le 13 Mai 1892

à Amisieux Département Nord

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

Jugement rendu le 16 mars 1922

par le Tribunal de Lille

ou jugement transcrit le 26 Avril 1922

Neuville en Ferrain
Nord

N° du registre d'état civil

269-708-1922. [26434]



Transcription

Noiret
Albert Louis Joseph.

N°

Page soixante huit
mots nuls.

E. Courtois

11^e feuillet

Le vingt six avril mil neuf cent vingt-deux, ~~en~~ heures du matin
Nous Edouard Coene, Maire et Officier de l'état civil
de la commune de Neuville-en-Terrain, avons
procédé à la transcription du jugement dont la
teneur suit: Greffe du Tribunal civil de Lille
du seize mars mil neuf cent vingt deux Appli-
cation de la loi du vingt six janvier mil huit
cent quatre vingt douze. Jugement déclaratif de
~~est~~ décès militaire Noiret. Extrait des minutes
du Greffe du Tribunal civil de première instance
de l'Arrondissement de Lille Département du Nord.

Dressé, le mil neuf cent vingt-deux heures du
sur la déclaration de la Première Chambre du Tribunal
demeurant à civil de Lille a rendu en son audience
et de publique du seize mars mil neuf cent vingt
demeurant à deux le jugement dont le dispositif est
qui, lecture faite, ont signé avec Nous ainsi conçu. Declare le
mairie de décès de Noiret Albert Louis Joseph né à Baisieux
le treize mai mil huit cent quatre vingt douze
de Louis Alexandre Joseph et de Crespel Marie

Le mil neuf cent vingt-deux heures du
Catherine Virginie en son vivant employée demeurant
à Neuville-en-Terrain célibataire sergent au deux
cent trente troisième régiment d'infanterie disparue à
Onhaye (Belgique) le vingt trois août mil neuf cent
quatorze "Mort pour la France" Fixe la date
présomée du décès au vingt trois août mil neuf
cent quatorze. Et que le présent jugement tiendra
~~est~~ lieu d'acte de décès; qu'il sera en conséquence
transcrit sur les registres de l'année courante de
l'Etat civil de la commune de Neuville-en-Terrain et

Dressé, le mil neuf cent vingt-deux heures du
sur la déclaration de que mention en sera faite sur les registres
demeurant à de l'Etat civil de la dite commune pour
et de l'année mil neuf cent quatorze en marge de l'acte
demeurant à le plus voisin de la date dudit décès et à la
qui, lecture faite, ont signé avec Nous table alphabétique de la dite année
mairie de Pour extrait délivré à Monsieur le Procureur de la République
sur sa réquisition. Le Greffier en chef (signé) illisible.
Pour transcription conforme.

E. Courtois